## SECRÉTARIAT DE L'ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE







Division de soutien de projets parlementaires

**PPSD (2019) 05** 30 octobre 2019

# Activités de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE) organisées dans le cadre du Programme Sud III en 2018<sup>\*</sup>

## **COMPTE RENDU**

Préparé par le Secrétariat de la Division de soutien de projets parlementaire de l'APCE

Assurer la durabilité de la gouvernance démocratique et des droits de l'homme dans le sud de la Méditerranée

Financé par l'Union européenne





Mis en œuvre par le Conseil de l'Europe

<sup>\*</sup> Programme Sud III (2018-2020) – programme conjoint financé par l'Union européenne et par le Conseil de l'Europe et mise en œuvre par le Conseil de l'Europe

### I. Dimension parlementaire du Programme Sud III (2018-2020)

Après les phases I et II du Programme Sud (*voir rapport de synthèse des activités 2012-2017 PPSD (2018) 05 rév.* : <a href="http://website-pace.net/documents/10643/4306264/PPSD-2018-05-FR.pdf/1364286a-915f-4ec5-8d43-67e9843eec1a">http://website-pace.net/documents/10643/4306264/PPSD-2018-05-FR.pdf/1364286a-915f-4ec5-8d43-67e9843eec1a</a>), programme conjoint avec l'Union européenne (UE), financé par l'UE et par le Conseil de l'Europe, l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE) a participé également dans la mise en œuvre de la troisième phase de ce projet en 2018, Programme Sud III « Assurer la durabilité de la gouvernance démocratique et des droits de l'homme dans le sud de la Méditerranée">https://website-pace.net/documents/10643/4306264/PPSD-2018-05-FR.pdf/1364286a-915f-4ec5-8d43-67e9843eec1a</a>), programme conjoint avec l'Union européenne (UE), financé par l'UE et par le Conseil de l'Europe, l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE) a participé également dans la mise en œuvre de la troisième phase de ce projet en 2018, Programme Sud III « Assurer la durabilité de la gouvernance démocratique et des droits de l'homme dans le sud de la Méditerranée » (Component 6 du programme).

La valeur ajoutée des activités de l'APCE réside dans son expertise reconnue dans le domaine de la démocratie et des institutions démocratiques, mais également dans les domaines de compétence de ses commissions et de ses membres : questions politiques, des droits de l'homme, droits sociaux, la culture et les médias, questions relatives à la migration, à l'égalité et à la non-discrimination. Cette expertise peut être partagée entre pairs avec les parlementaires des parlements nationaux afin de les soutenir dans leur engagement parlementaire dans le processus de réforme des législations nationales.

La dimension parlementaire des projets du Programme Sud III est axée sur la sensibilisation des parlementaires de la région et sur la promotion du rôle des parlements nationaux dans le renforcement de la démocratie, des droits de l'homme et de la lutte contre la discrimination dans leurs pays par le biais de réformes législatives et du dialogue politique.

Il convient de rappeler que l'Assemblée a renforcé ses relations avec les parlements algérien, jordanien, marocain, tunisien et le Conseil national palestinien à la suite de l'adoption en 2008 de la résolution 1598 de l'Assemblée intitulée "Renforcer la coopération avec les pays du Maghreb". Depuis lors, des délégations des parlements de la région du sud de la Méditerranée ont été régulièrement invitées à assister aux sessions plénières de l'Assemblée.

En outre, en 2009, l'APCE a créé le statut de Partenariat pour la démocratie [Résolution 1680 (2009)], coopération institutionnelle avec les parlements d'États non-membres de régions voisines souhaitant bénéficier de l'expérience de l'Assemblée en matière de renforcement de la démocratie, de l'état de droit et de la démocratie.

Les parlements, partenaires pour la démocratie auprès de l'APCE sont : le Parlement du Maroc et le Conseil national palestinien, depuis 2011 et le Parlement de la Jordanie, depuis 2016. Les partenaires déclarent qu'ils partagent les mêmes valeurs que celles défendues par le Conseil de l'Europe : « une parité pluraliste et sexiste - démocratie fondée sur le droit, la prééminence du droit et le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales » et qu'ils réformeront leur législation nationale pour la rendre conforme aux normes du Conseil de l'Europe. Tous les deux ans, l'APCE établit un rapport d'évaluation pour chaque partenaire pour la démocratie, résumant ses réalisations et soulignant les améliorations à apporter.

Le cadre existant du partenariat pour la démocratie a facilité la mise en œuvre des activités du Programme Sud de l'APCE grâce aux contacts réguliers avec les parlements partenaires, qui ont leurs délégations régulières à Strasbourg présentent quatre fois par an, et grâce à leur engagement politique et le souhait de poursuivre les processus de réformes dans leurs pays, avec l'assistance de l'APCE.

En conséquence, l'Assemblée est devenue une plate-forme pour un dialogue politique élargi et le centre d'une coopération régionale efficace entre les parlements du sud de la Méditerranée et du Proche Orient et l'Europe.

# II. Activités de l'Assemblée parlementaire en 2018 dans le cadre du Programme Sud III

Grâce aux cinq événements régionaux (voir calendrier des activités dans l'annexe) consacrés à deux grandes questions d'intérêt commun pour la région méditerranéenne (pays MENA) et l'Europe : 1) migrations, sécurité et les diasporas et 2) les droits des femmes, un dialogue permanent a été ouvert en 2018 au niveau politique et la démocratie parlementaire de la région a été consolidée par le dialogue avec l'Europe.

Ces activités ont été organisées avec une étroite coopération entre la Division de soutien de projets parlementaires de l'APCE et les commissions suivantes de l'APCE : Commission des questions politiques et de la démocratie, Commission des migrations, des réfugiés et des personnes déplacées, Commission de l'égalité et de la non-discrimination ainsi que leurs deux réseaux : Réseau parlementaire sur les politiques des diasporas et Réseau parlementaire pour les droits des femmes de vivre sans violence.

#### 1) Politique commune sur la migration, la sécurité et les diasporas

Les deux conférences régionales sur la migration et les politiques de la diaspora (à Genève (Suisse) en mai et à Kiev (Ukraine) en septembre) et une conférence sur la sécurité, également liée aux problèmes de migration (Dubrovnik (Croatie) en novembre), ont suscité un large écho et rassemblé environ 250 participants, dont chaque fois des parlementaires et des ONG d'au moins quatre à cinq pays de la région du Sud de la Méditerranée et du Proche Orient, principalement le Maroc, la Jordanie et la Palestine, mais aussi l'Algérie, le Liban et la Tunisie.

Les discussions étaient très animées, tant les pays européens que les pays de la région étaient directement concernés par les questions de migration et de la politique sur les diasporas. Le Maroc et la Jordanie sont récemment devenus des pays de transfert ou de résidence pour de nombreux réfugiés de pays africains ou de Syrie et de Palestine, terres des conflits non apaisés.

Les pays de la région sud de la Méditerranée, dont de grandes communautés de diasporas résident en Europe, ont été informés de l'existence de nombreuses lois et initiatives visant à protéger les droits et à assurer une intégration réussie des migrants en Europe dirigées par les gouvernements nationaux et locaux mais aussi par la société civile. Ils avaient également une possibilité de partager les bonnes pratiques des pays européens afin de pouvoir intégrer et mettre en œuvre progressivement l'ensemble des lois relatives à la démocratie, aux droits de l'homme et à la non-discrimination, dans le respect des normes et des politiques du Conseil de l'Europe, et notamment des politiques plus inclusives pour les migrants et les diasporas.

Ces événements ont également permis aux pays de la région et aux parlements européens de renforcer leur rôle dans le système démocratique de la région et de tracer les premières lignes d'une législation commune sur les droits en matière de migration et de diaspora, ou du moins une meilleure synergie de législations différentes, pour assurer plus de sécurité aux migrants et une meilleure intégration des diasporas.

Les discussions ont également donné l'occasion aux pays européens de changer d'attitude à l'égard des migrants et des diasporas, leur permettant de découvrir leur engagement et leur contribution réelle à la vie commerciale, économique et culturelle de leurs communautés dans les pays d'accueil.

Les nombreux représentants des sociétés civiles participant aux conférences ont présenté leurs activités et confirmé leur volonté de coopérer avec les gouvernements locaux. Ils ont également profité de cette occasion pour signaler certaines difficultés d'intégration et le manque de soutien de leurs communautés et pour formuler un certain nombre de demandes, comme la nécessité d'une politique spécifique sur les droits des diasporas et leur participation à la vie politique et économique du pays hôte.

Dans sa déclaration finale du Forum annuel de la diaspora à Genève, le Réseau parlementaire sur les politiques de la diaspora a recommandé aux gouvernements des pays d'accueil des communautés de migrants de prendre des mesures concrètes pour créer un environnement favorable à la valorisation du potentiel des diasporas en tant que contributeurs au développement. Le but étant de leur permettre la participation civique au niveau local et contribuer au développement socio-économique de leurs communautés locales, également pour détecter et prévenir les cas d'intolérance, de racisme, de xénophobie et d'autres formes de discrimination à l'encontre des migrants. Les activités communes visant à promouvoir le respect mutuel, la cohésion sociale et la valorisation de la diversité culturelle doivent être soutenues. D'autre part, il invite également les gouvernements des pays d'origine de la diaspora et des communautés transnationales à créer les conditions nécessaires à la contribution de la diaspora à leurs pays et à leurs communautés d'origine en facilitant leur mobilité et en leur donnant accès à la double citoyenneté, au droit de vote et au droit de propriété.

#### 2) Progresser sur la voie d'une législation qui protège les droits des femmes

En ce qui concerne les deux conférences sur les droits des femmes, les députés des pays de la région du Sud de la Méditerranée pourraient rencontrer des députés des pays voisins et des États membres du Conseil de l'Europe afin d'échanger de bonnes pratiques concernant les normes du Conseil de l'Europe en matière de non-discrimination et de protection des droits des femmes, afin de devenir une partie prenante des progrès réalisés dans les législations nationales des pays de cette région.

À Rabat, en juillet, le thème principal de la conférence était de savoir comment progresser sur la voie de l'égalité en ce qui concerne la participation des femmes à la vie publique et politique, en particulier dans le système électoral, les partis politiques et la représentation au Parlement. Les députés de l'APCE et les représentants de la Commission de Venise ont présenté les mécanismes existants pour promouvoir la représentation des femmes, tels que les quotas, les sièges réservés aux femmes, les listes alternées, les quotas obligatoires sur les listes électorales ainsi que leur pratique dans divers pays d'Europe, ce qui a été très utile pour les pays ciblés.

À Paris, en septembre, les discussions sur la Convention d'Istanbul et sur sa mise en œuvre intéressaient vivement les députés marocains et jordaniens, car une nouvelle législation sur la protection des femmes contre la violence avait récemment été discutée et votée au Maroc et la loi de 2017 sur la protection contre la violence domestique avait introduit de nouvelles dispositions visant à protéger la famille et à encourager le signalement de la violence domestique en Jordanie. En Palestine, il n'existe pas de législation aussi spécifique.

Un processus de renforcement de l'égalité des sexes est en cours dans le voisinage méditerranéen avec diverses formes, telles que la révision des constitutions (Maroc, Algérie), les lois organiques et les quotas positifs (par exemple, 15 à 21% des femmes devraient figurer sur les listes de candidats au poste de président au cours des élections législatives au Maroc et en Algérie). Cependant, malgré des progrès remarquables, il est toujours possible et souhaitable d'améliorer leurs applications et de consolider les acquis afin de renforcer la position des femmes dans ces pays et de mieux protéger leurs droits, en particulier le droit de vivre sans violence.

Pour conclure, il faut souligner que la présence de plus de 50 représentants de la société civile aux cinq activités et leur participation active aux discussions était cruciale. Les discussions ont démontré la présence sur le terrain d'associations et d'ONG de différents pays européens et de la région MENA représentant des migrants, des diasporas et les femmes et leur implication importante dans la vie politique, sociale et culturelle et dans la lutte pour leurs droits.

# Calendrier final des activités mises en œuvre par l'Assemblée parlementaire en 2018

### dans le cadre du Programme Sud III « Assurer une gouvernance démocratique durable et les droits de l'homme au Sud de la Méditerranée »

	Date	Activité	Lieu	Nombre des participants
1.	18 mai 2018	Forum parlementaire régional sur « Les diasporas en tant que partenaires du développement dans un monde globalisé », avec la participation des députés des Parlements du sud de la Méditerranée, organisé en coopération avec la Commission des migrations, des réfugiés et des personnes déplacées de l'APCE et les Nations Unies à Genève  Programme final PPSD (2018) 08	<b>GENÈVE</b> (Suisse) Siège des Nations Unies	116
2.	5 juillet 2018	« Conférence parlementaire régionale sur les femmes en politique : comment progresser vers l'égalité ? », avec la participation des députés des parlements du sud de la Méditerranée, organisée en coopération avec la Commission sur l'égalité et la non-discrimination de l'APCE Programme final PPSD (2018) 11	RABAT (Morocco) Parlement du Maroc	58
3.	20 septembre 2018	« Conférence parlementaire régionale sur les mesures législatives visant à lutter contre la violence à l'égard des femmes », avec la participation des députés des parlements du sud de la Méditerranée, organisée en coopération avec le Réseau parlementaire de l'APCE sur les droits des femmes de vivre sans violence <i>Programme final PPSD (2018) 12</i>	PARIS (France)	40
4.	24 septembre 2018	Conférence parlementaire régionale « Plateforme pour les politiques de coopération : rôle des associations de la diaspora et synergies avec les pouvoirs publics », avec la participation des députés des parlements du sud de la Méditerranée, organisée en coopération avec la Commission des migrations, des réfugiés et des personnes déplacées de l'APCE  Programme final PPSD (2018) 14	<b>KYIV</b> (Ukraine)	71
5.	6 novembre 2018	Conférence parlementaire régionale sur « Construire la sécurité démocratique en Méditerranée : défis communs, responsabilité partagée » avec la participation des députés des parlements du sud de la Méditerranée, organisée en coopération avec la Commission des questions politiques et de la démocratie de l'APCE  Programme final AS/Pol/AHD (2018) 01	<b>DUBROVNIK</b> (Croatie)	60
		TOTAL	345	